



5 septembre 2025

Version générée par un logiciel de traduction

LES LOUPES : LA PROVINCE DE BOLZANO NE RESPECTE PAS LA LÉGISLATION EUROPÉENNE ET CRIE « AU LOUPS ! »

***Pro Natura et Green Impact** font appel aux juges du tribunal administratif régional de Bolzano afin qu'ils saisissent la Cour européenne de justice pour obtenir un avis interprétatif sur la conformité juridique des actions de la province.*

Au cours des dernières décennies, la province de Bolzano n'a jamais régulièrement encouragé les pratiques d'élevage dotées de systèmes de prévention adéquats contre les prédateurs sauvages, ce qui a généré des conflits avec les politiques européennes de conservation des espèces menacées d'extinction, soumises à des régimes contraignants de protection, de coexistence et, dans des cas extrêmes, d'interventions non létales.

Les lois provinciales qui se sont succédé au fil des ans sur le pâturage et le prélèvement des loups ont permis aux agriculteurs de ne pas utiliser de clôtures, de chiens de garde ou la présence continue d'un berger, en violation flagrante de la réglementation européenne. En effet, **la quasi-totalité des alpages sont répertoriés dans la loi de juin 2023 comme « inadaptés » aux pratiques de protection des troupeaux.**

Les méthodes de pâturage locales prévoient une présence discontinue du berger et une dispersion du troupeau, avec une utilisation inadéquate des chiens de garde, souvent remplacés par des chiens de conduite, et un faible recours aux clôtures électrifiées, malgré les subventions disponibles octroyées par l'UE.

C'est pourquoi **Pro Natura et Green Impact ont présenté un acte d'intervention qui s'ajoute au recours devant le tribunal administratif régional (TAR) introduit par les associations LEIDAA, OIPA et LEAL** contre la province de Bolzano, l'ISPRA et la commune de Malles Venosta, visant à contester la légalité de l'abattage de deux loups ordonné par la province de Bolzano.

« C'est comme laisser la porte de sa maison grande ouverte avec des objets bien en vue, puis tirer sur les voleurs et bénéficier de l'indemnité d'assurance », déclarent Pro Natura et Green Impact. « Le loup est une ressource, pas un problème. Son retour dans les Alpes doit être salué : il prouve que nous pouvons encore sauver la biodiversité. Toutes les activités comportent inévitablement certains risques, mais la prévention, prévue par les normes européennes, fonctionne et réduit presque à zéro les attaques contre le bétail ».

Le loup tué avec l'autorisation de la province dans la nuit du 12 au 13 août, à 2 800 mètres d'altitude – le premier en Italie depuis 50 ans – appartenait à la population locale actuellement menacée d'extinction selon les dernières données scientifiques. Le fait qu'au moment de l'abattage, le déclassement de l'espèce n'ait pas encore été pris en compte en Italie constitue une circonstance aggravante supplémentaire.

Les prédateurs du loup **sur le bétail** représentent en moyenne **0,07 %** de la population ovine et caprine en Europe, et dans le cas du Haut-Adige, les chiffres sont encore plus faibles.

Il convient également de souligner, par exemple, que **la province charge les chasseurs de tuer des milliers d'ongulés par an (+16 000 en 2023)** en raison des dommages causés aux activités agro-pastorales, alors que ces mêmes animaux pourraient être régulés naturellement par les loups sans aucun coût, en s'en remettant simplement à l'équilibre écologique sans intervention humaine.

Le retrait des proies naturelles du loup par les chasseurs crée un déséquilibre dans la chaîne alimentaire naturelle, au détriment des activités pastorales.

Il convient en effet de rappeler que le loup, en tant que prédateur naturel, contribue par son alimentation à jouer un rôle fondamental dans le maintien de niveaux adéquats de biodiversité.

Dans le Alto-Adige, il existe toutefois certaines réalités vertueuses qui suivent les indications de la législation européenne en adoptant des systèmes de prévention efficaces. Ces réalités démontrent qu'il est possible de cohabiter avec les loups sans subir de dommages significatifs. **Ce sont ces modèles qu'il faut suivre pour s'adapter au changement.**

Contacts :

Green Impact, Gaia Angelini (présidente) Gaia.angelini@greenimpact.it Portable : 348 0586408 www.greenimpact.it	Pro Natura, Piero Belletti (secrétaire général) segretario@pro-natura.it Portable : 348 4528931 www.pro-natura.it/
--	---

Références :

- **Loi provinciale n° 10 du 13 juin 2023** « Zones de pâturage protégées et mesures pour le prélèvement des loups » et ses modifications et mises en œuvre ultérieures.
- **Loi provinciale n° 11 du 16 juillet 2018** « Mesures de prévention et d'intervention concernant les grands carnivores.
- **Canis Lupus dans les Alpes, classé comme « vulnérable » (UICN)**,
<https://www.iucn.it/classe-mammalia.php?ordine=CARNIVORA&famiglia=CANIDAE>
- Impact de la prédation sur l'élevage - La prédation des ovins et caprins par les loups dans l'UE ne représente que 0,07 % du nombre total de moutons dans l'UE (2024). Source : Science, 24 janvier 2024. <https://www.science.org/content/article/plan-allow-wolf-hunting-europe-protect-livestock-could-backfire-some-scientists-say#%3A%7E%3Atext%3DAs%20the%20number%20of%20wolves%2Cstatement%20that%20accompanied%20the%20proposal>
- Abattage d'ongulés dans le Haut-Adige : <https://servizio-forestale.provincia.bz.it/it/gestione-fauna-selvatica/statistiche-prelievo>